LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2026

UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France & Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris
Siège : 2 rue de Phalsbourg | 75017 PARIS | Tél. : + 33 1 47 66 58 20 | www.ecovis.fr
S.A.S au capital de 76 000 Euros | RCS PARIS 612 000 836 | APE : 6920Z

ECOVIS International, a network of independent tax advisors, accountants, auditors and lawyers, operating in more than 70 countries worldwide.
ECOVIS International is a Swiss association. Each Member Firm is an independent legal entity in its own country and is only liable for its own acts or omissions, not those of any other entity.
ECOVIS France is the French member firm of ECOVIS International. ECOVIS France is part of ECOVIS International ® network of firms.
ECOVIS International ® is a member of Forum of Firms, an independent association of international networks that perform international audits.

As member, ECOVIS International ® is required to implement and monitor quality control standards that Forum has prepared and makes an annual declaration stating that its members adhere to Forum's high standards.

LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY

9 rue Omer Talon

75011 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2026

A l'Assemblée générale de la LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026 de la LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY (LIFR), association loi 1901 reconnue d'utilité publique, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « changement de méthode comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du nouveau règlement ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables suivis et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier Général et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur du 3 novembre 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 10 novembre 2026

UNION FIDUCIAIRE DE PARIS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

Emmanuel MAGNIER
Associé

LIGUE ILE DE FRANCE DE RUGBY
9, rue Omer Talon
75011 PARIS

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

COMPTES ANNUELS

AU 30 JUIN 2026

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/07/2025 au 30/06/2026			Du 01/07/2024 au 30/06/2025	Variation
	Brut	Amort.Dép. (à déduire)	Net	Net	Montant
Frais d'établissement I					
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, droits et valeurs similaires Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	293 400		293 400	293 400	-
Constructions	883 455	589 648	293 807	312 941	- 19 133
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Autres immobilisations corporelles	938 848	436 257	502 591	608 309	- 105 718
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				5 194	- 5 194
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	6 100		6 100	6 100	-
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	**2 121 802**	**1 025 905**	**1 095 898**	**1 225 944**	**-130 045**
Actif circulant					
Stocks et en-cours	9 166		9 166	12 186	- 3 020
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	302 114		302 114	103 441	198 673
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	808 880	3 418	805 462	644 667	160 796
Charges constatées d'avance	33 161		33 161	33 116	45
Valeurs mobilières de placement	85 420		85 420	85 420	-
Disponibilités	1 277 745		1 277 745	743 557	534 187
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT III	**2 516 486**	**3 418**	**2 513 068**	**1 622 385**	**890 682**
Frais d'émission des emprunts (IV) Primes de remboursement des emprunts (V) Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VI)	**4 638 288**	**1 029 323**	**3 608 966**	**2 848 329**	**760 637**

Bilan Passif

Bilan Passif détaillé	Du 01/07/2025 au 30/06/2026	Du 01/07/2024 au 30/06/2025	Variation
	Total	Total	Montant
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires	642 689	642 689	-
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Écarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres réserves			
Report à nouveau	750 176	862 380	- 112 204
Excédent ou déficit de l'exercice	- 84 474	- 112 204	27 730
Situation nette	1 308 391	1 392 865	- 84 474
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement	6 038	11 667	- 5 629
Provisions réglementées			
TOTAL DES FONDS PROPRES I	**1 314 429**	**1 404 531**	**- 90 102**
Autres fonds propres			
Montant des émissions de titres associatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis			
Comptes de liaison			
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés			
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS II			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	69 217	63 932	5 285
TOTAL DES PROVISIONS III	**69 217**	**63 932**	**5 285**
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	257 184	291 054	- 33 870
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	530 114	141 015	389 100
Dettes des legs ou donation			
Dettes fiscales et sociales	316 734	262 641	54 093
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 104 436	628 876	475 560
Produits constatés d'avance	16 852	56 280	- 39 428
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES IV	**2 225 320**	**1 379 865**	**845 454**
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif **V**			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	**3 608 966**	**2 848 329**	**760 637**

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/07/2025 au 30/06/2026	Du 01/07/2024 au 30/06/2025	Variation
	Total	Total	Montant
Produits d'exploitation			
Cotisations	848 424	595 356	253 067
Ventes de biens			
- dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de services	138 876	107 140	31 736
- dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	1 934 280	1 916 478	17 801
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels	24 405	25 051	-645
Mécénats	37 613	98 600	-60 987
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières	49 743	58 247	-8 504
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 139	1 139	-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	400	-	400
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	266 957	255 498	11 459
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**3 301 836**	**3 057 509**	**244 327**
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	54 930	99 079	- 44 149
Variation de stocks	3 020	4 438	- 1 418
Autres achats et charges externes	1 094 674	985 621	109 053
Aides financières	139 093	141 377	- 2 285
Impôts, taxes et versements assimilés	124 269	103 719	20 550
Salaires	1 388 398	1 319 490	68 909
Cotisations sociales	429 034	366 908	62 126
Dotations aux amortissements et dépréciations	139 850	146 853	- 7 003
Dotations aux provisions	5 285	9 919	- 4 634
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	19 238	26 715	- 7 477
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	**3 397 790**	**3 204 119**	**193 672**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-95 954**	**-146 609**	**50 655**
Produits financiers de participation			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	13 926	18 034	-4 108
Autres intérêts et produits assimilés	9 875	12 429	-2 554
Reprises sur dépréciations et provisions			
Différences positives de change			
Produits des cessions d'immobilisations financières			
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	**23 802**	**30 463**	**-6 662**
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées	9 313	10 520	-1 207
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	**9 313**	**10 520**	**-1 207**
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	**14 488**	**19 943**	**-5 455**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I+II+III+IV)	**-81 466**	**-126 666**	**45 201**
Produits exceptionnels **V**		17 500	- 17 500
Charges exceptionnelles **VI**		188	- 188
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**0**	**17 313**	**-17 313**
Participation des salariés aux résultats **VII**			
Impôts sur les bénéfices **VIII**	3 008	2 850	158
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**3 325 638**	**3 105 473**	**220 165**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VII+VIII)	**3 410 112**	**3 217 677**	**192 435**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**-84 474**	**-112 204**	**27 730**

Contributions volontaires en nature détaillées	Du 01/07/2025 au 30/06/2026	Du 01/07/2024 au 30/06/2025	Variation
	Total	Total	Montant
Dons en nature -Mécénat de compétence	142 740	23 550	119 190
Dons en nature	19 184		19 184
Prestations en nature	60 000	4 057	55 943
Bénévolat	264 473	287 925	-23 452
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**486 397**	**315 532**	**170 865**
Secours en nature			0
Mise à disposition gratuite de biens	19 184		19 184
Prestations en nature	202 740	27 607	175 133
Personnel bénévole	264 473	287 925	-23 452
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**486 397**	**315 532**	**170 865**

CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES DE DETTES

EXCERCICE 1er Juillet 2025 au 30 Juin 2026

FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES

Récompenses TDV	64,08
Formation BF NEUILLY S/MARNE	240,00
Commissaire aux comptes 25/26	18 240,00
Maintenance clim 06/26	631,66
Electricité 27-30/06/26	35,36
Consommation copieur 19/04-30/06/26	705,35
Bulletins de salaire 06/26	1 179,00
Facture IP-SSI	5 209,80
Facture IP-SSI	5 216,40
Location installations la Grenouillère	3 201,00
Facture CIDI	972,00
Facture CIDI stockage 24/25 et 25/26	1 680,00
Frais scolarité BABCHIA	7 900,00
Equipement APER BRETIGNY	324,56
Formation BF PLAISIR	400,00
Formateur DEJEPS S1 KROT	1 935,00
Formateur DEJEPS S1 JACQMIN	1 057,50
Formateur DEJEPS S1 KROT	1 282,80
Formateur jury DEJEPS VMO CONSULT	540,00
CHEERS AGO 13/06/26	900,30
INSEP Hebergement DEJEPS 17 au 21/05/26	5 876,15
Impression rapport d'activité 25/26	1 740,00
TOTAL	**59 330,96**

AUTRES CHARGES A PAYER

Subv 23/24 CER Université Paris 13ème Bobigny	3 000,00
Services Civiques 03-04/24 FCC non réalisée MARTY Antony	180,00
Services Civiques 03-04/24 FCC non réalisée EL ANSARI Ris Orangis	180,00
Services Civiques 03-04/24 FCC non réalisée ZEDIRA RCP 15	180,00
Services Civiques 03-04/24 FCC non réalisée DA COSTA SFP	180,00
Services Civiques 05-06/24 FCC non réalisée MARTY Antony	90,00
Services Civiques 05-06/24 FCC non réalisée EL ANSARI Ris Orangis	180,00
Services Civiques 05-06/24 FCC non réalisée ZEDIRA RCP 15	180,00
Services Civiques 05-06/24 FCC non réalisée DA COSTA SFP	180,00
Services Civiques 05-06/24 FCC non réalisée LAFON Seventise	180,00
Services Civiques 03-04/24	1 260,00
Emploi AST S2 25/26 MASSY	3 000,00
Emploi AST S2 25/26 LIMAY	3 000,00
Emploi AST S2 25/26 PARISIS	3 000,00
Emploi AST S2 25/26 PANTIN	3 000,00
Emploi AST S2 25/26 GOUSSAINVILLE GONESSE	3 000,00
Emploi AST S2 25/26 TERRES DE FRANCE	3 000,00
Emploi AST S2 25/26 ROSNY	3 000,00
Emploi AST S2 25/26 LAGNY	3 000,00
Services Civiques 25/26 FCC non réalisée	16 456,00
Aide aux Familles APER BRETIGNY	7 000,00
Aide aux Familles APER AULNAY	4 500,00
Aide aux Familles APER LAKANAL	7 000,00
UNSS	4 050,00
Sections Sportives	6 200,00
Discipline HAUTS DE FRANCE	5 190,00
	80 186,00

Frais à payer **7 804,96**

CHARGES SALARIALES

Sur congés à payer	**126 153,57**
Sur prime à verser	**8 805,00**

CHARGES SOCIALES SUR SALAIRES

Sur congés à payer	**57 467,71**
Sur prime à verser	**902,50**
Contribution conventionnelle AFDAS	**2 395,33**
Solde libératoire Taxe d'apprentissage	**405,42**

CHARGES A PAYER ETAT

Impôts fonciers 9 Omer Talon 01-06/2026	**4 050,00**

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Assurance Voiture 07-21/10/2026	485,46
Assurance Responsabilité Civile 07/26	38,77
Assurance Multirisques 07/26-06/27	2 994,64
CROSIF 07-12/26	400,00
Comité Français du Fair Play 07-12/26	45,00
Logiciel KAHOOT 07-18/10/26	168,48
Sendinblue 01/07-29/08/26	337,89
COPWELL lignes fixes 01/07/26-19/06/27	644,63
GRENKE Loyer copieurs 01/07-30/09/26	1 105,20
Abonnements revues 07-12/26	593,84
EURECIA Module personnel 01/07/26-18/04/27	7 413,57
Défibrillateurs 01/07/26-24/03/27	396,00
Nettoyage tapis/Bonbonnes eau 07/25	426,40
Médecine du travail 07-12/2026	3 198,00
BOUYGUES Téléphones portables 01-19/07/26	1 094,02
SAGE Compta 31/12/25-30/12/26	4 026,82
SAGE ACS 13/08/25-12/08/26	330,54
SAGE ACS 13/08/25-12/08/27	2 974,86
FLICKR Photothèque 01/07/26-05/05/27	69,55
Moka Care 01/07/26-29/01/27	2 090,00
Papillons de Jour 07-12/26	4 327,20
TOTAL	**33 160,87**

PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DE CREANCES

EXCERCICE 1er Juillet 2025 au 30 Juin 2026

PRODUITS

Aide Apprentis 06/2026		3 749,94
Subv ANS 2026 LIFR		19 000,00
Subv ANS 2026 VALLERY		6 000,00
Subv ANS 2026 DVSE En Jeu		11 800,02
Subv Région IDF 2026 Formation		17 000,00
Subv Région IDF 2026 Développement		38 500,00
Solde POS 25/26		103 034,00
Reprise régularisation POS 25/26		-6 269,00
Subv ANRT VALLERY 09-12/2025		4 666,67
Subv ANRT VALLERY S1 2027		7 000,00
Subv FDVA2 2026		5 000,00
Subv RUGBY POUR ELLES		3 400,00
Subv fonctionnement APER BRETIGNY		16 000,00
Subv fonctionnement APER LAKANAL		14 400,00
Subv fonctionnement APER AULNAY		7 300,00
Subv fonctionnement APER PARIS		13 500,00
Part LIFR IF 24/25 NORMANDIE		380,00
Part LIFR IF 25/26 OCCITANIE		2 540,00
Part LIFR IF 25/26 CENTRE VAL DE LOIRE		350,00
Part LIFR IF 25/26 PAYS DE LA LOIRE		190,00
Part LIFR IF 25/26 HAUTS DE FRANCE		1 480,00
Part LIFR IF 25/26 BOURGOGNE		1 600,00
Part LIFR IF 25/26 NORMANDIE		590,00
Part LIFR IF 25/26 NOUVELLE AQUITAINE		8 910,00
Prise en charge AFDAS Ecole BABCHIA		5 340,00
Reprise régularisation Aide aux familles APER LAKANAL		-1 500,00
Participation club AST 2ème période ST DENIS		4 029,00
Participation club AST 2ème période SAVIGNY RUGBY SENART		2 500,00
Participation club AST 2ème période BOBIGNY		1 750,00
	TOTAL	**292 240,63**

CLIENTS - FACTURES A ETABLIR

Ventes boutique en ligne 2024-2025		168,50
CQP		4 600,00
DEJEPS + BPJEPS		188 572,87
Cotisations licenciés		456,00
	TOTAL	**193 797,37**

DISPONIBILITES

Intérêts courus Livret A		700,00
Intérêts courus Comptes à terme		14 827,40
Intérêts courus Compte sur Livret		5 500,00
	TOTAL	**21 027,40**

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Tombe Brennus		10 852,00
DEJEPS IREF 07-12/26		6 000,00
	TOTAL	**16 852,00**

A N N E X E

Le bilan de l'exercice clos le 30 juin 2026 présente un total de 3 608 965,97€.

Le compte de résultat dégage une perte de 84 473,73 €.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

Ces comptes ont été arrêtés par le Comité Directeur du 3 novembre 2026.

PRESENTATION DE L'ENTITE

La Ligue Régionale Ile de France de rugby (LIFR) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 constituée par la Fédération Française de Rugby (FFR).

La Ligue a pour objet d'encourager et de développer la pratique du jeu de rugby (rugby à XV, à X, rugby à 7, rugby à 5, rugby de plage et toutes autres formes de rugby appliquant les règles du jeu fixées par World Rugby) dans son ressort territorial, par délégation de la F.F.R dont elle assure la représentation.

Dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues par la FFR, pour développer le rugby francilien, assumer un rôle citoyen, accompagner les clubs et les bénévoles et enfin donner une image positive du rugby francilien, les missions de la LIFR sont principalement les suivantes :

- L'organisation et la gestion des épreuves régionales ;
- Le développement du rugby dans les écoles de rugby et dans le milieu scolaire ainsi que dans les milieux périphériques (loisir, entreprises, quartiers) ;
- La formation des joueurs, entraîneurs, éducateurs, dirigeants, arbitres… ;
- La promotion du rugby.

Pour réaliser sa mission, la LIFR s'appuie sur un effectif (CDI et CDD) de près de 40 personnes.

Les ressources propres de la LIFR sont principalement constituées des subventions reçues de la FFR, de l'ANS, de la Région et des préfectures de l'Ile-de-France auxquelles s'ajoutent des produits issus des règlements fédéraux, des actions de formation, de partenariat et de mécénat.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé des règlements 2022-06 et 2023-03 modifiant l'ANC n°2024-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de la première application des Règlements ANC N°2022-06 et N°2023-03 impactant la présentation des états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le règlement,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC N°2022-06 et ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraine des changements de comptabilisation et de présentation.
Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'association présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.

La première application du Règlement correspond à un changement de règlementation, donc à un changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principaux changements opérés à compter de l'exercice 2025/2026 sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

- En termes de résultat exceptionnel :

  - Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025/2026 dans le résultat d'exploitation ;

  - Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025/2026 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
  - Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

  - Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;

  - Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation :

- Présentation du compte de résultat :

  - Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
  - Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions ».

- Présentation du bilan :

  - Les charges constatées d'avance et les produits constatés d'avance sont respectivement présentés dans les postes "Autres créances" et "Autres dettes » ;
  - Les comptes courants d’associés sont totalisés dans le poste "Autres dettes ".

NOTE SUR LE BILAN ACTIF

IMMOBILISATIONS

Les tableaux des immobilisations et amortissements de l'exercice sont communiqués ci-après.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire.

Les taux retenus (hors immeuble rue Omer Talon) sont :

- Mobilier de bureau 10 % à 20 %
- Matériel de bureau 20 % à 33,33 %
- Matériel informatique 25 % à 50 %
- Matériel de transport 25 %

L'immeuble apporté par le CIFR et acquis en indivision avec la FFR, a fait l'objet d'une décomposition par nature conformément aux règles relatives aux immobilisations, à savoir :

COMPTE COMPTABLE	COMPOSANTS	VENTIL.	DUREE AMORT	TOTAL	CIFR	FFR
	Ensemble immobilier			2 000 000	1 467 000	533 000
	La quote-part CIFR ventilé :			100 %	73,35 %	
211xxx	Terrain	20 %	NA		293 400	
2131xx	Gros œuvre	40 %	40 ans		586 800	
2131xx	Façade	16 %	20 ans		234 720	
2135xx	Installation générale	12 %	15 ans		176 040	
2181xx	Agencement	12 %	10 ans		176 040	
TOTAL				**2 000 000**	**1 467 000**	**533 000**

Les locaux ci-dessus ont fait l'objet de travaux de rénovation et de réaménagement pour un montant de 325 k€. En contrepartie, les immobilisations correspondantes à l'installation générale et à l'agencement comptabilisées initialement ont été sorties pour une valeur de 352 k€ (intégralement amorties).

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute Fin exercice
Total Immobilisations Incorporelles	**0**	**0**	**0**	**0**
Terrain	293 400			293 400
Constructions bâtiments	821 520			821 520
Agencement aménagement construction	51 548	10 387		61 935
Agencement aménagements divers	546 035			546 035
Matériel de transport	111 450		799	110 651
Mat Bureau, Informatique & Mobilier	271 551	4 611		276 162
Œuvres d'art	6 000			6 000
Immobilisations corporelles en cours	5 194		5 194	0
Total Immobilisations Corporelles	**2 106 697**	**14 998**	**5 993**	**2 115 702**
Autres Immobilisations Financières	6 100			6 100
Total Immobilisations Financières	**6 100**	**0**	**0**	**6 100**
Total Général des Immobilisations Brutes	**2 112 797**	**14 998**	**5 993**	**2 121 802**

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	14 998	5 194		9 804		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	**14 998**	**5 194**		**9 804**		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	5 993	5 194		799		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	**5 993**	**5 194**		**799**		

AMORTISSEMENT	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Total Amortissements Immo Incorporelles	**0**	**0**	**0**	**0**
Constructions bâtiments	514 917	26 406		541 323
Agencement aménagement construction	45 210	3 115		48 325
Agencement aménagements divers	112 447	58 135		170 582
Matériel de transport	94 567	16 883	799	110 651
Mat Bureau, Informatique & Mobilier	119 713	35 312		155 025
Total Amortissements Immo Corporelles	**886 854**	**139 850**	**799**	**1 025 905**
Total Général des Amortissements	**886 854**	**139 850**	**799**	**1 025 905**

Les augmentations de l'exercice correspondent aux dotations aux amortissements enregistrées au titre de l'exercice, pour un montant total de 139 850 €, calculées selon le mode linéaire.

Les diminutions de l'exercice correspondent à la sortie des amortissements relatifs à des immobilisations cédées, pour un montant d**e 799 €.**

STOCKS

Les stocks ont été évalués à leur coût d'acquisition.

CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les risques de non-recouvrement font l'objet de provisions appropriées et déterminées de manière individualisée.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	6 100		6 100
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	302 114	302 114	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	110	110	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 469	2 469	
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées	483 784	483 784	
Débiteurs divers	319 100	319 100	
Charges constatées d'avance	33 161	33 161	
TOTAL	**1 146 837**	**1 140 737**	**6 100**
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur prix d'acquisition.

NOTE SUR LE BILAN PASSIF

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	642 689				642 689
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	862 380	-112 204			750 176
Excédent ou déficit de l'exercice	-112 204	112 204		84 474	-84 474
Situation nette	**1 392 865**	**-**	**-**	**84 474**	**1 308 391**

FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES

1/ Subvention d'investissement Région Ile-de-France de 70 000 € pour l'acquisition de 4 mini-bus.

Cette subvention est étalée sur la durée d'amortissement des biens amortissables concernés.

Elle a été reprise en compte de résultat au cours de l'exercice pour un montant de 11 668 €.

2/ Subvention d'investissement ANS de 30 190 € pour l'acquisition de 9 structures gonflables en 2023.

Cette subvention est étalée sur la durée d'amortissement des biens amortissables concernés.

Elle a été reprise en compte de résultat au cours de l'exercice pour un montant de 24 152 € correspondant à 3 années (juin 2024 à juin 2026).

ETAT DES PROVISIONS

	Début d'exercice	Dotation	Reprise	Fin exercice
Indemnité de fin de carrière	63 932	5 285	-	69 317
Total Provisions pour risques et charges	**63 932**	**5 285**	-	**69 317**

ETAT DES DEPRECIATIONS

	Début d'exercice	Dotation	Reprise	Fin exercice
Clubs	4 557	-	1 139	3 418
Total dépréciation	**4 557**		**1 139**	**3 418**

EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	Solde au 30/06/26	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	Plus de 5 ans
Emprunts Société Générale : 350 000 €	257 184	34 956	152 359	69 869
Total	**257 184**	**34 956**	**152 359**	**69 869**

GARANTIES :

- **Hypothèque conventionnelle** dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Service de la publicité foncière	*PARIS 2*
Type d'inscription	*Hypothèque conventionnelle*
Rang de l'inscription	*Premier rang*
Concurrence	*Sans*
Montant en principal	*TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350.000,00 EUR)*
Intérêts	*Taux fixe de TROIS virgule QUARANTE ET UN pour cent (3,41 %) l'an hors assurance et frais*
Intérêts supplémentaires éventuels	*Mémoire*
Accessoires (15 %)	*CINQUANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (52.500,00 EUR)*
Date de première échéance en intérêts	*27 mars 2023*
Date de dernière échéance	*27 février 2033*
Date extrême d'effet de l'inscription	*27 février 2034*

- **Cession de créance civile** : la LIFR cède par les présentes, en application des dispositions des articles 2373 et suivants du Code Civil, au profit de la Banque à la garantie du remboursement du prêt, du paiement de tous intérêts frais et accessoires, la créance qu'il pourrait détenir, à l'encontre de la FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY, dans l'hypothèse notamment d'un éventuel partage de l'indivision entre cette dernière et la LIFR à l'issue duquel l'Immeuble serait mis dans le lot de la FFR. La créance cédée consistera alors dans la Soulte qui serait due par cette dernière à la LIFR.

AUTRES DETTES

L'ensemble des autres dettes est à moins d'un an.

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : - A 1 an max. à l'origine / - A plus d'1 an à l'origine	257 184	34 956	152 359	69 869
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	530 114	530 114		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	158 250	158 250		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	147 417	147 417		
Impôts sur les bénéfices	3 008	3 008		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	8 059	8 059		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées	861 541	861 541		
Autres dettes	242 894	242 894		
Produits constatés d'avance	16 852	16 852		
TOTAL	**2 225 320**	**2 003 092**	**152 359**	**69 869**
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	33 786			

NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Seules sont exprimées les informations significatives.

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Commissaires	Honoraires de certification des comptes	Honoraires autres
Union Fiduciaire de Paris	18 240	
TOTAL	**18 240**	

REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CATEGORIE AU 30 JUIN 2026

Types emplois	Au 30/06/2026	Au 30/06/2025
Administratifs :		
- **CDI**	13	14
- **CDD (Doctorant)**	1	-
- **Apprentis**	4	6
- **Stagiaires**	-	1
CTC :		
- **CDI**	13	13
AST :		
- **Adulte relai**	-	-
- **Apprentis**	6	11
Effectif total	37	45
Effectif (hors apprentis et stagiaires)	27	27

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les membres élus du Comité Directeur de la LIFR sont tous bénévoles et à ce titre ne perçoivent aucune rémunération.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

- **Bénévolat : 264 473 €**

C'est l'acte par lequel une personne (physique ou morale) apporte du temps, des biens ou des services à titre gratuit.
L'évaluation des contributions en nature correspond au nombre de jours consacrés au cours de l'exercice par les bénévoles (Elus, Membre de commissions) dans les réunions de travail auxquelles ils ont participé.
Ce nombre de jours a été valorisé sur la base du SMIC, majoré des charges sociales (taux de charges appliqué de 20%), au 30 juin 2026.
Ce montant de 264 473 € est inscrit conformément à la réglementation en pied du compte de résultat.

- **Dons en nature : 19 184 €**

- **Prestations en nature :**
  - Mécénat de compétences : 142 740 €
  - Conseil : 60 000 €